



Collecte à domicile par la Recyclerie VOISINAGE

Votre don est un acte de **solidarité**. Il est une ressource importante pour notre Atelier Chantier d'Insertion. Grâce à vos dons, **nous luttons contre l'exclusion** par l'embauche de personnes sur des parcours d'accompagnement vers l'emploi durable et nous développons des **actions de sensibilisation pour un environnement plus durable** !

Ci-dessous, vous retrouverez les principales informations à connaître pour le bon déroulement de nos interventions à domicile. Merci d'en prendre connaissance et de vous y conformer.



Nos Engagements Ethiques

Notre service de collecte à domicile est exclusivement gratuit (seule une prestation pour l'apport de biens en déchetterie peut être facturé).

Les dons que nous collectons **servent l'objet social et environnemental** de l'Association VOISINAGE. Nous nous engageons à donner une seconde vie aux objets que nous collectons, en les revendant dans nos boutiques solidaires pour financer l'accompagnement de personnes en situation d'exclusion et nos actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Quand leur réemploi en l'état ne sera pas possible, les objets seront orientés vers les filières de valorisation de nos partenaires (recyclage, up'cycling, valorisation énergétique) dans la mesure des capacités de ces derniers.

Nos agents s'engagent à collecter l'ensemble des objets figurant sur leur feuille de mission, dans la mesure où les objets donnés sont conformes aux engagements du donateur (voir ci-dessous) ;



Ce que nous récupérons

Le principe est simple : notre objectif est de donner une 2^{ème} vie aux objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Par conséquent, nous récupérons **tout objet dont vous n'avez plus l'usage, suffisamment en bon état pour être revendu** dans nos espaces de vente associatifs (Soustons et Saint-Vincent-de-Tyrosse). Ainsi, nous collectons : textile, livres, bibelots, vaisselle, mobilier, objets de loisirs, décorations, matériel de jardinage et bricolage, matériel de puériculture, appareils électroménagers, hifi, informatiques...



Vous vous demandez si l'objet en question est en suffisamment bon état ? Nous faisons confiance à votre jugement ! Et pour vous aider, vous pouvez vous poser la question suivante : serais-je prêt(e) à acheter cet objet tel qu'il est, dans une Recyclerie, pour moi-même ? Si la réponse est "Oui", alors n'hésitez pas à nous donner cet objet !

Quelques interdits pour motifs d'hygiène et de sécurité : sièges auto, casques, matelas.

Quelques interdits pour des raisons de capacités de nos équipes dans la valorisation des dons : sommiers à ressort, TV à tubes cathodiques, cassettes vidéo

Si vous avez un doute, vous pouvez aussi nous contacter pour nous poser la question : 05 58 41 37 93.



Lors d'une demande de collecte à domicile, tout donateur s'engage à :

- Être présent et joignable sur la tranche horaire définie pour le rendez-vous ;
- Prévenir notre service au minimum 72 heures à l'avance en cas d'imprévu ou pour toute modification ;
- Donner des objets réutilisables et en bon état ;



Territoire d'intervention

La Recyclerie VOISINAGE réalise des collectes à domicile pour les habitants n'ayant aucun moyen de le faire par leur propre moyen sur le territoire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud.

Soit, sur les 23 communes suivantes :

- Angresse
- Azur
- Bénesse-Maremne
- Capbreton
- Josse
- Labenne
- Magescq
- Messanges
- Moliets-et-Maâ
- Orx
- Saint-Geours-de-Maremne
- Saint-Jean-de-Marsacq
- Saint-Martin-de-Hinx
- Saint-Vincent-de-Tyrosse
- Sainte-Marie-de-Gosse
- Saubion
- Saubrigues
- Saubusse
- Seignosse
- Soorts-Hossegor
- Soustons
- Tosse
- Vieux-Boucau



Prise de rendez-vous

Les collectes ont lieu du mardi au vendredi entre 9h30 à 12h et 14h à 17h. Comme nous sommes sollicités bien au-delà de notre capacité de prise en charge, après avoir validé votre demande, il vous faudra peut-être patienter avant notre venue effective.

Pour vos demandes merci de nous envoyer les informations suivantes par mail à voisinage.logistique@gmail.com ou téléphone au 05 58 41 37 93 :

- vos coordonnées (téléphone et mail) et l'adresse où doit se faire la collecte
- délai ou date d'intervention souhaitée
- liste du matériel à collecter (avec photos si possible, même si c'est juste une photo d'ensemble)
- les informations logistiques (étages, accès, stationnement...)



Préparer votre collecte :

La collecte à domicile est une activité physique pour les salariés de l'Association, merci de faciliter leur travail en préparant au mieux leur arrivée :

- Emballer les petits objets et le textile,
Les cartons préparés doivent être manutentionnables (ne pas peser plus de 20 kgs) et stockables (scotchés en haut et en bas pour être empilables)
- Débrancher les appareils électriques et les arrivés d'eau et de gaz,
- Décrocher les objets suspendus aux murs et au plafond,
- Réserver une place de stationnement en bas du domicile concerné (si besoin contacter les services compétents),
- Libérer les accès (hall, portes, couloirs).

En aucun cas, les objets ne pourront être sortis par les accès extérieurs (fenêtres, balcons).



Protocole Prévention Covid-19

Afin de maintenir ce service, il est demandé au donateur de respecter les mesures suivantes :

- port du masque obligatoire pour le personnel de Voisinage et le donateur durant l'intervention
- respect d'une distance d'au moins 1 mètre entre l'équipe Voisinage et le donateur

L'équipe Voisinage aura à sa disposition du désinfectant pour assurer sa protection.



Attention !

La Recyclerie Voisinage n'est pas une entreprise de débarras ou de déménagement.

Les agents de collecte Voisinage ont la liste des objets à collecter définie avec le donateur. Merci de ne pas ajouter des objets hors de cette liste préalablement établie.

L'Association ne pourra pas répondre positivement à toutes les sollicitations, elle se réserve le droit de refuser toute collecte non faisable ou qui ne répond pas à son objet.

Toute notre équipe vous remercie de nous aider à intervenir dans les meilleures conditions.